

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 14 (1943)

**Heft:** 8

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

|  |   |   |
|--|---|---|
| Président de l'A.D.I.J. :<br><b>M. F. REUSSER, Moutier</b><br>Tél. 9 40 07 | Secrétaire de l'A.D.I.J. et<br>Administr. du Bulletin :<br><b>M. R. STEINER, Delémont</b><br>Tél. 2 15 83 | Caissier de l'A.D.I.J. :<br><b>M. H. FARRON, Delémont</b><br>Tél. 2 16 57 |
|--|---|---|

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 4.—, **le numéro**: 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A.D.I.J. à Delémont.  
**Editeur**: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

## La lutte contre le chômage

Exposé de M. le conseiller d'Etat Dr GAFNER,  
prononcé lors de l'Assemblée générale de l'A.D.I.J., le 19 juin 1943

*Monsieur le Président, Messieurs,*

Depuis longtemps déjà, votre Comité et celui qui vous parle éprouvaient le désir de resserrer plus étroitement par un contact personnel les liens qui nous rattachent au Jura. Malgré la meilleure volonté de part et d'autre, il n'avait malheureusement pas été possible, jusqu'à ce jour, de réaliser ce dessein.

Je suis d'autant plus heureux que l'occasion me soit enfin offerte de venir vous entretenir d'un problème qui nous préoccupe tous aujourd'hui : La lutte contre le chômage.

Dans notre canton, il n'y a certainement pas de contrées qui aient, autant que le Jura, souffert des effets de la dernière crise, effets qui se font sentir en partie aujourd'hui encore malgré les circonstances favorables du moment.

Ce serait donc répéter ce que vous connaissez depuis longtemps que d'exposer longuement ici les dangers sociaux et politiques que provoquerait un nouveau chômage de quelque importance, et de souligner encore la détresse matérielle et morale dans laquelle sont jetés les chômeurs.

Si l'aide que l'on peut accorder sous forme d'allocations peut atténuer les difficultés matérielles des sans-travail, elle ne saurait les préserver des effets démoralisants du manque d'occupation.

Mais du point de vue de l'économie générale, également, l'octroi des prestations improductives de l'assurance-chômage doit être restreint autant que possible, car, comme l'a dit dernièrement